



Protocole de la Chaire VALCOM (Valoriser les communs)

Le territoire et la cohésion sociale repensés avec les communs fonciers

Préambule

La Chaire partenariale VALCOM met en œuvre les méthodes des sciences participatives¹ tout au long du projet. Elle a pour principe de créer les conditions d'une coopération étroite et égalitaire entre les parties prenantes sur l'objet de la Chaire² (chercheurs-euses, communautés d'habitant-es impliquées dans la vie de toutes formes de communs fonciers, autres habitant-es, élus, employés des entreprises ou des administrations, etc.). Ceux-ci contribuent à la définition d'un langage commun, des questions de recherche, à la collecte des données, à l'interprétation des résultats ainsi qu'à la valorisation des connaissances produites, notamment en dehors du cadre universitaire.

Le partage de connaissances et de points de vue favorise une amélioration des capacités et aptitudes de réflexion, d'argumentation des différents acteurs avec le recul nécessaire à l'analyse. Il permet ce faisant de renforcer le pouvoir ou la capacité commune d'agir et tend, dès lors, à créer des dynamiques de transformation sociale.

Le protocole a pour objectif de préciser les principes éthiques qui doivent prévaloir dans les dynamiques collectives attendues, à savoir en priorité le respect des personnes et des biens.

Valeurs partagées

Promotion de la coopération et des productions communes

La Chaire VALCOM contribue au développement des coopérations entre les communautés d'habitants, la société civile et la communauté scientifique pour stimuler la production et la diffusion des connaissances (articles, ouvrages, conférences, films, podcasts, expositions, etc.). Elle considère chacun comme détenteur de savoirs légitimes. Cette coopération peut s'accompagner d'une gestion commune de ces connaissances si les parties prenantes en expriment le besoin et en acceptent le principe.

Elle veille à la diffusion, à la mise à disposition libre et à l'appropriation des résultats par le plus grand nombre.

Respect du pluralisme et de la spécificité des parties prenantes

¹ « Les sciences participatives sont définies comme les formes de production de connaissances scientifiques auxquelles des acteurs non scientifiques-professionnels, qu'il s'agisse d'individus ou de groupes, participent de façon active et délibérée » : Rapport dirigé par François Houllier, Jean-Baptiste Merilhou-Goudard, *Les Sciences participatives en France, État des lieux, bonnes pratiques & recommandations*, février 2016, p. 12. <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Enseignement-superieur-et-Recherche/La-culture-scientifique-et-technique/Les-sciences-participatives-en-France>

² Les détails sont à retrouver sur : <https://www.fondation-usmb.fr/chaire-valcom/>

La diversité et la légitimité des attentes et des formes d'organisation des acteurs de la communauté scientifique, des communautés d'habitant-es et de la société civile est reconnue. La prise en compte des besoins des communautés et le respect mutuel sont requis afin de générer un cadre de sécurité et de confiance de chacun vis-à-vis de l'autre.

Principes déontologiques et d'intégrité scientifique

Chaque partenaire veille à ne pas engendrer de discriminations de quelque nature que ce soit, à ne pas diffamer ni porter atteinte à l'honorabilité de tout autre partenaire.

Les principes d'intégrité et de déontologie suivants doivent être respectés.

Démarche scientifique

La démarche construite entend assurer la qualité scientifique des travaux menés, la fiabilité et la diffusion des données. Les méthodes employées et les ressources nécessaires sont présentées le plus clairement possible (outils, infrastructures, équipements, formations, financements).

Les actions de la Chaire ne sont cependant pas toutes ouvertes à la discussion entre partenaires. Selon les thèmes, leur technicité ou leur degré de maturation, les partenaires collaborent volontairement. Auquel cas, chacun s'engage à mettre en œuvre le présent protocole.

Il convient notamment de distinguer les études ou analyses générales exprimées librement par tout partenaire, des études ou analyses précises de cas dont la divulgation est nécessairement validée par les représentants de la communauté concernée (enquêtes ou descriptions de propriétés collectives, de communs fonciers, de communautés données et identifiées).

Gouvernance

Les instances de direction de la Chaire VALCOM qui assurent son pilotage et la coordination des différents acteurs impliqués sont identifiées.

Un conseil scientifique et de pilotage, composé de représentants du monde académique, territorial et de communautés d'habitants assiste la direction de la Chaire. Il est chargé de porter un regard critique sur l'avancement des actions. Chaque membre du conseil scientifique et de pilotage est un ambassadeur du projet. Il valorise la Chaire dans ses relations et réseaux professionnels.

Au besoin, des conventions spécifiques peuvent être signées avec un partenaire afin de préciser les modalités d'actions communes, le partage des données et leur propriété, les attentes ou les modalités de diffusion de résultats.

Des chartes ou protocoles propres à certaines actions de la Chaire peuvent être rédigés afin de préciser les engagements collaboratifs, en compatibilité avec le présent protocole.

Lorsque cela est jugé nécessaire par l'une des parties, les instances de gouvernance s'engagent à mettre en œuvre des processus de médiations avec des tiers pour une résolution des éventuels différends.

Respect de la vie privée et traitement des données

Les membres ou collaborateurs de la Chaire VALCOM encouragent l'accès ouvert aux données non-confidentielles et aux résultats des travaux menés au moyen de licences libres.

La Chaire VALCOM utilise par principe des données publiques qu'elles soient cartographiques ou écrites (rapports publics administratifs, juridiques, historiques, contenu de sites internet officiels d'administrations, législation nationale ou internationale, doctrine scientifique, etc.).

Lorsqu'elles sont nécessaires à la compréhension des enjeux du projet ou pour compléter des études, les données personnelles collectées dans le programme VALCOM font l'objet d'une attention particulière afin de protéger la vie privée des participants et recueillir leur accord éclairé. Les données privées (éléments fiscaux, contractuels, familiaux, etc.) ne font l'objet d'une divulgation qu'avec l'accord express des personnes concernées. Ces données sont collectées après accord des personnes concernées. Elles sont restituées ou supprimées sur demande des mêmes personnes également.

Pour les événements publics, les actions de communication du projet ou la gestion de coordonnées, etc., les accords de collecte ou de diffusion (photos, vidéos ou tout autre support), sont systématiquement demandés aux personnes concernées.

Tous les travaux et actions de la Chaire se conforment au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données - RGPD).

Juste reconnaissance de chaque partie prenante

Une juste reconnaissance et une juste valorisation des apports de chaque partie prenante sont recherchées. La reconnaissance des acteurs non scientifiques peut prendre des formes diverses, établies dès la mise en place des actions du projet.

Les productions de quelque nature que ce soit issues des projets mentionnent clairement la contribution de tout acteur impliqué. Dans la mesure du possible ou du souhaitable, les acteurs du projet sont également invités à donner leur avis sur les publications et production des uns et des autres, voire à co-écrire des textes ou co-produire des supports destinés à informer le grand public (expositions, vidéos, etc.). Un soin particulier est également apporté à la discussion collective s'agissant de la manière de communiquer sur les actions menées et les résultats.

Un tiers-veilleur pourra être désigné afin de veiller à l'équilibre des relations entre les collaborateurs du projet et être force de proposition pour consolider la démarche de science participative.

Principe d'ajustement régulier du cadre relationnel

Le cadre éthique et d'engagement de la Chaire VALCOM n'est pas figé. Il est régulièrement discuté et ajusté entre parties prenantes, notamment lorsque des partenaires nouveaux rejoignent le projet ou le quittent.

Chaque partenaire peut demander à tout moment de rediscuter des termes de son engagement dans le projet. Il peut se retirer à tout moment du projet après avoir préalablement informé les parties prenantes de ses intentions et expliqué les raisons.